

Coopération Cameroun – Banque Mondiale  
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Ministry of Housing and Urban Development  
SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT  
Cellule de Coordination – Coordination Unit  
Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes  
Cameroon Inclusive and Resilient Development Cities Project



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION 00134/2022 MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/06-2022 DU 16 JUIN 2022, PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS SIMPLIFIEE (DP) N°005/DP/ MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24/011/2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LES VILLES DE BATOURI ET NGAOUNDERE.

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

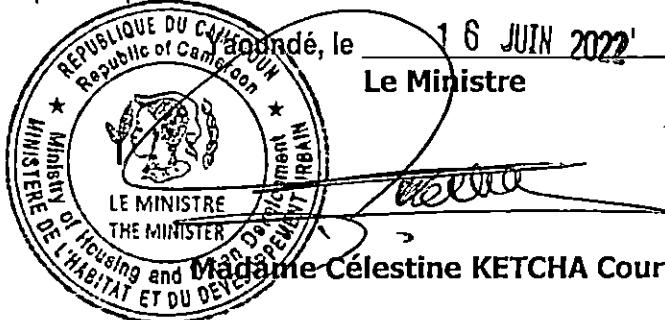
- Vu la constitution de la République du Cameroun ;  
Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);  
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics  
Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;  
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;  
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;  
Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;  
Vu l'ASMI N°00027/E/2/ASMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RGS/RPM/11-2021 DU 16 Juin 2021;  
Vu la Demande de Proposition Simplifiée N°005/DP/ MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2021 DU 24 Novembre 2021;  
Vu le procès-verbal de contrat négocié du 21 Mars 2022;  
Vu le procès-verbal de la CSPM du PDVIR du 24 Mai 2022, relatif à l'adoption du rapport de préqualification, de la demande de proposition simplifiée, du rapport de proposition technique et financière et du projet de contrat.

DECIDE :

Article 1er– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition simplifiées susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
ERE DEVELOPPEMENT SARL, BP : 11487 Yaoundé, Tél. +(237) 242 536 011 / +(237) 222 232 594 / +(237) 699 936 535, Email : secretariateredev@yahoo.fr	16 103 000FCFA HTVA, 19 202 828FCFA TTC	Soixante-dix (70) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



Ampliations :

- SORECAM
- LARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Groupe ERE DEVELOPPEMENT SARL.